

Communiqué de Permettez-moi de construire

Le 19 juin 2020, à Lille

Faux avis internet, attaques personnelles, publication d'e-mails privés, spams : depuis 5 ans, Permettez-moi de construire est la cible de nombreuses attaques provenant de certains architectes.

Chez Permettez-moi de construire, notre vision est de permettre à chacun d'accomplir ses projets de vie. Pour cela, notre mission est de proposer le meilleur service pour obtenir un permis de construire facilement. Depuis le lancement de notre entreprise, nous subissons très régulièrement les attaques de certains architectes faisant preuve de comportements inappropriés visant à nous décrédibiliser auprès de l'opinion publique. De manière plus générale, les commentaires observés laissent à penser que certains architectes auraient décidé que tout autre acteur proposant des services visant à faciliter la concrétisation des projets d'habitat des français ne serait pas légitime.

Selon l'étude "Archigraphie 2018" publiée par le Conseil National de l'Ordre des Architectes : en 2017, les architectes construisaient seulement 5 % des maisons individuelles, 61 % étant construites par les constructeurs, 22 % par les particuliers eux-mêmes et 10 % par des entrepreneurs ou artisans. Également selon l'étude Archigraphie 2018, la surface moyenne des logements individuels français se situait à 119,4 m2 en 2016, contre 126,1 m2 en 2008.

Ces données démontrent tout l'intérêt d'un service comme Permettez-moi de construire répondant aux attentes des particuliers. Ils sont peu nombreux à recourir aux services d'un architecte pour leurs procédures d'autorisations d'urbanisme et construisent, agrandissent ou rénovent des logements dont la surface moyenne est largement en dessous du seuil minimal obligatoire de recours à l'architecte.

Les particuliers sont libres de déposer eux-mêmes une demande d'autorisation d'urbanisme quand le projet ne nécessite pas le recours obligatoire à un architecte et ils sont chaque année plusieurs centaines de milliers à le faire. Ils sont également libres de se faire aider par tout autre service commercial présent sur le marché, comme cela est déjà le cas et sans que cela ne vienne déclencher des levées de bouclier d'une profession qui se sent attaquée ou considère être le seul acteur légitime de répondre à ce besoin, tentant de décrédibiliser tout autre acteur du marché sous couvert d'un statut particulier.

Pourtant conscients de l'évolution du marché de la construction et de la segmentation de des expertises comme le montre l'étude Archigraphie 2018, le comportement de certains architectes ne semble pas démontrer cette prise de conscience, ni d'ouverture d'esprit sur les nouveaux services, préférant dénigrer et décrédibiliser plutôt que de faire un effort de compréhension de la proposition de valeur de Permettez-moi de construire.

Notre service répond aux justes besoins des particuliers et plus particulièrement aux besoins des particuliers qui ne sollicitent pas les services d'un architecte, par choix ou par



non-obligation. En proposant une nouvelle expérience, en ligne, facilitante et offrant une vraie expertise juridique sur le domaine de l'urbanisme, notre proposition de valeur est différente de celle apportée par les architectes et n'a pas la prétention de remplacer celle qu'un architecte peut apporter. Nous n'hésitons d'ailleurs pas à conseiller à certains de nos clients de se faire accompagner par un architecte quand nous estimons que le projet et les attentes du client ne sont plus dans notre coeur de métier.

Chaque année, ce sont plus de 15 000 habitants qui, dans une démarche de recherche d'une aide extérieure pour mener à bien leur procédure d'autorisation d'urbanisme, démontrent de l'intérêt pour nos services et en sont pleinement satisfaits.

Nous demandons à la profession et plus particulièrement à certains architectes, ainsi qu'aux élus régionaux et nationaux du Conseil National de l'Ordre des Architectes prenant librement la parole sur les réseaux sociaux contre notre service, de bien vouloir faire passer un message d'apaisement, d'ouverture et de respect de la concurrence à ses adhérents ainsi que de cesser le dépôt de faux avis négatifs sur les réseaux sociaux de notre société, les attaques personnelles envers certains membres de notre équipe ou le spam des formulaires de notre site internet pour perturber notre fonctionnement. De notre côté, nous avons adapté certains messages publicitaires qui nous ont été reprochés ces derniers jours.

M. Aurélien De Nunzio Président et fondateur

Sources

Étude Archigraphie 2018 - conseil national de l'ordre des architectes :

https://www.architectes.org/sites/default/files/atoms/files/archigraphie-2018-web_0.pdf

À propos de Permettez-moi de construire

Créée en 2016 par Aurélien De Nunzio, Permettez-moi de construire compte 25 collaborateurs et accompagne plusieurs milliers d'habitants par an dans leurs projets de construction, de rénovation et d'aménagement en proposant un service en ligne innovant visant à faciliter les procédures légales d'autorisations d'urbanisme pour les particuliers.

Nous contacter

Contact:

M. Marc-Antoine Calzada
Directeur de la communication
communication@permettezmoideconstruire.fr